



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2021

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un

Le : 18 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Fabrice VENET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021.

Compte rendu affiché le : 23 novembre 2021.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / D. BERTHOLON /
O. VIALON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA F. VENET /
M. DUPUY / G. VULPAS / D. PINEL / R. JOASSARD.

Absent excusé : L. BROSSARD.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Robert JOASSARD qui a remplacé Fabrice VALAIRE, démissionnaire de son poste de conseiller. Elle tient à remercier Fabrice pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 18 novembre 2021 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Fabrice VENET se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2021.

ACCORD POUR LE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DU FOYER RESIDENCE AU BENEFICE DE LA FONDATION
PARTAGE ET VIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT :

Madame le Maire rappelle aux conseillers les difficultés financières et de gestion rencontrées par l'Association de Gestion de la Résidence Autonomie Les Balcons de la Brévenne depuis de nombreuses années.

Aussi, cette gestion pourrait être confiée à la Fondation Partage & Vie.

Madame le Maire informe les conseillers sur l'état d'avancement de l'opération de fusion absorption menée entre l'Association de gestion de la Résidence Autonomie Les Balcons de la Brévenne et la Fondation Partage & Vie. Cette fusion prévoit que la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec l'Association de gestion le 25 mars 2013 vient à expirer le 31 décembre 2022. Il s'agit de l'occupation du tènement immobilier d'implantation de la Résidence a vocation à être transférée à la Fondation sous réserve de l'accord de la Collectivité.

Mairie

18, impasse de la Mairie 69640 Sainte Foy L'Argentière

Tel. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Il s'agit là d'une des conditions suspensives à l'opération de fusion dont la levée conditionne notamment la faisabilité effective de ce processus et ce avant le 28 février 2022 pour une entrée en vigueur dans l'ordonnancement juridique à compter du 1^{er} mars 2022.

Madame le Maire propose de faire adopter le principe d'un tel transfert aux conditions et charges actuelles de ladite convention, y compris le montant du loyer et son mode de révision et non de décider de la conclusion d'une nouvelle convention qui viendrait se substituer à la convention 2013.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents, sur ce transfert et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce transfert.

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

Une proposition de prix pour la vente d'un bien immobilier appartenant à la Commune a été faite par un administré. Le service des domaines a estimé ce bien à 200 000 €, somme acceptée par le futur acquéreur. Madame le Maire précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

La transaction auprès du notaire est prévue le 23 novembre 2021.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette vente en l'étude de Maîtres BERGER / ABELLARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette vente et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN :

Madame le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu en Mairie avec les propriétaires d'un tènement immobilier dans la Grande Rue. Ce bien est situé dans un périmètre qui comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

La Commune serait intéressée par l'achat d'une bande de terrain de 7 m pour créer dans le futur un chemin pédestre reliant à terme la Grande Rue à l'Impasse des Bambinos. Il serait nécessaire d'acheter 269 m² au prix de 25 € TTC, soit la somme 6 725 €. Madame le Maire précise que les frais de géomètre et les frais de notaire resteront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'achat de cette bande de terrain, autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents relatifs à cette parcelle de terrain.

ECHANGE DE TERRAIN RUE DU STADE :

Un administré a acheté à un particulier un bien immobilier Rue du Stade. Un terrain attenant à ce bien appartient à la Commune. Le nouveau propriétaire du bien a proposé à Madame le Maire d'échanger à la Commune un terrain lui appartenant proche du pont de la Brévenne ce qui pourrait permettre à la Commune d'avoir un accès au pont et aux berges. La superficie des deux parcelles échangées est de 273 m² chacune.

Un plan d'arpentage a été élaboré par le Cabinet DENTON. Madame le Maire précise que les frais de bornage et les frais d'actes notariés sont à la charge du particulier.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents et autorise Madame le Maire à régulariser cet échange en l'étude de Maîtres BERGER / ABELLARD.

RENEGOCIATION DE PRET :

Madame le Maire donne la parole à Fabrice VENET qui a travaillé sur cette renégociation.

Certains prêts doivent se terminer en 2022. Il n'est donc pas utile de les renégocier. En revanche, le prêt concernant l'acquisition du Foyer Résidence, contracté en mars 2013 peut être renégocié. La Caisse d'Epargne propose un taux fixe de 0.62 % contre un taux révisable à 3.02 % actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LA COMMUNE :

Notre Commune a été sélectionnée pour bénéficier de la pose d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques. Cette recharge rapide permettra aux utilisateurs de recharger leur véhicule en 20 minutes pour 150 km. Enedis nous fait bénéficier d'un abattement de 80 % auquel se rajoute un abattement du Syder de 50 % sur le restant dû.

La pose de cette borne représente la somme de 49 000 €. La Collectivité n'aurait à charge de payer que la somme de 4 900 €, soit 10 % du prix initial. Des frais de maintenance annuels à hauteur de 800 €, après abattement de 50 %, seront à la charge de la Collectivité.

L'endroit pour la pose de cette borne reste à définir.

Une convention serait établie entre Enedis, le Syder et la Collectivité.

Madame le Maire demande si le Conseil l'autorise à signer cette convention.

Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité des présents.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Madame le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour avec la collaboration des membres de l'association ECTI et des membres du Conseil. Trois réunions de travail autour de ce PCS ont eu lieu dont deux avec l'association ECTI.

Les points importants ajoutés sont la gestion de la pandémie et de la canicule. L'organigramme qui va gérer la crise a été élaboré. Le déclenchement de sirène doit être testé. Le premier aura lieu le mercredi 1^{er} décembre 2021. A partir de 2022, le déclenchement de sirène se fera tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi.

Le Conseil Municipal approuve cette mise à jour du PCS.

Madame le Maire précise qu'elle a suivi une formation sur le pilotage d'une opération de crise avec Madame QUINAUDON. Cette formation était très intéressante et enrichissante.

Denise BERTHOLON suggère que l'on puisse dès à présent effectuer un exercice dans le cas où nous en aurions besoin.

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS OU SYNDICATS :

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de remplacer Fabrice VALAIRE suite à sa démission du Conseil.

** Il était membre titulaire au sein du SIEMLY. Philippe SECKINGER est membre titulaire également et Georges BUFFARD est membre suppléant.*

Madame le Maire propose que Georges BUFFARD devienne membre titulaire avec Philippe SECKINGER. Georges BUFFARD accepte d'être délégué titulaire.

Robert JOASSARD est nommé délégué suppléant, ce qu'il accepte.

** Fabrice VALAIRE était membre titulaire au sein du Syndicat Rhodanien et de Développement du Câble (SRDC). Philippe Seckinger est membre suppléant.*

Madame le Maire propose que Philippe SECKINGER devienne membre titulaire, ce qu'il accepte.

Georges BUFFARD accepte d'être délégué suppléant.

** Il faut également prévoir son remplacement dans les commissions communales 2 « Social et Sports » et dans la commission 5 « Jeunesse et Culture ».*

- *Robert JOASSARD accepte de faire partie de ces deux commissions.*

REVISION DU LOYER DU LOCAL DE LA SANTE AU TRAVAIL :

Le loyer doit être révisé au 1^{er} mai 2021, conformément aux termes du bail en fonction de la variation d'indice de référence des loyers du 2^e trimestre (2017 - 2020). Le loyer annuel passe de 5 666.60 € à 5 863.28 € soit 488.60 €/mois. Un rappel de 16.39 € depuis le 1^{er} mai 2021 soit la somme de 114.73 € sera demandée à la Santé au Travail.

Cette augmentation est adoptée, à l'unanimité des présents, par le Conseil Municipal.

REVISION DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL SALON AMAZONE :

Le loyer sera révisé au 1^{er} janvier 2022, conformément aux termes du bail en fonction de la variation d'indice officiel du coût de la construction (2018-2021). Le loyer annuel passera de 3 684 € à 4016.90 € soit à 334.74 €/mois.

Cette augmentation est adoptée, à l'unanimité des présents, par le Conseil Municipal.

CONTRIBUTION PROVISOIRE AUX CHARGES DU SIEMLY POUR 2022 :

La participation provisoire pour 2022 due au SIEMLY est estimée à la somme de 4 057.90 €. Il s'agit de savoir si le Conseil entend l'inscrire au Budget Primitif ou si l'on souhaite fiscaliser cette dépense.

Le Conseil Municipal décide de budgétiser la totalité de cette somme et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2022.

ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE DU CENTRE DE GESTION 69 POUR LES MISSIONS PLURIANNUELLES :

Le Centre de gestion propose un certain nombre de missions qu'il réalise via la mise à disposition d'experts pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention. La conclusion d'une convention unique vise à simplifier la mise en œuvre et la reconduction des conventions.

Actuellement, nous avons les missions suivantes :

- *Conseil en droit des Collectivités*
- *Dossiers de cohortes*
- *Mission de médecine préventive*
- *Mission d'inspection en santé et sécurité au travail*

Une convention unique reprend ces différentes missions. Elle est valable trois années et renouvelable une fois pour la même durée, soit six années au total. Cette convention remplace celles en cours à partir du 1er janvier 2022.

Sauf évolutions réglementaires, le tarif des missions est fixé pour trois années ce qui permet de bénéficier de coûts avantageux et stables sur la durée de la convention.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, que Madame le Maire signe cette convention unique.

REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Madame le Maire précise qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises par des membres de la Communauté de Communes quant au taux particulièrement bas pour un bourg centre de la taxe d'aménagement appliquée sur la Commune. Ce taux est de 1% depuis sa mise en place le 1^{er} mars 2012. Il peut aller de 1% à 5%.

Madame le Maire propose de revaloriser le taux de la taxe d'aménagement et de le mettre à 3 %. Elle rappelle que cette taxe d'aménagement s'applique sur les nouvelles constructions.

Après vote à main levée :

- *6 voix pour un taux de 3 %*
- *7 voix pour un taux de 2%*
- *1 voix pour un taux de 2.50 %.*

- 1 abstention.

Le taux de 2 % a donc été retenu.

ACCEPTATION D'UN DON :

Madame le Maire précise qu'un don a été fait par la Société de Boules et qu'il convient par conséquent de l'accepter. Une lettre de remerciements sera transmise au Président de la Société de Boules.

Madame le Maire tient à remercier et à féliciter cette société et son bon état d'esprit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce don.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Madame le Maire propose d'approvisionner différentes imputations budgétaires via le compte 020 « dépenses imprévues » avant le vote du budget primitif.

Elle propose les opérations suivantes :

Pour acheter du matériel informatique :

2183 901 – Matériel de bureau et informatique : + 10 000 €
020 – Dépenses imprévues : - 10 000 €

Pour acheter une parcelle de terrain :

2111 – Terrain nu : + 5 000 €
020 – Dépenses imprévues : - 5 000 €

Pour les frais d'études pour les Ateliers de Montrottier :

2031 – Frais d'études : + 20 000 €
020 – Dépenses imprévues : - 20 000 €

Pour renégocier le prêt :

INVESTISSEMENT

dépenses

chapitre 16 article 166 (remboursement d'emprunt) = + 870 226
article 21318 = + 7 728

recettes

chapitre 16 article 166 (encaissement du prêt) = + 870 226
chapitre 16 article 1641 = + 7 728

FONCTIONNEMENT

dépenses

chapitre 66 article 6688 = + 7 728
chapitre 022 (dépenses imprévues) = - 7 728

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES MEMBRES DE LA BIBLIOTHEQUE :

Madame le Maire propose d'acheter des bons UCA l'Envie Commune pour offrir au personnel communal et aux bénévoles de la bibliothèque pour Noël.

Il est proposé d'acheter pour 750 € de bons d'achat.

Des bons seront remis également aux lauréats du concours de dictée qui a lieu ce dimanche 21 novembre et aux gagnants du concours des illuminations.

Le Conseil Municipal accepte cette décision, à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

** Réunion publique : Madame le Maire précise que la réunion publique vendredi 29 octobre, salle Est-Ouest, a été très appréciée par la quarantaine de personnes présentes. Ces dernières ont ainsi pu être accompagnées dans leur premier pas du Plan Guide par les architectes des Ateliers de Montrottier au travers des nombreuses esquisses réalisées au rythme des idées des Fidésiens présents.*

** Don du sang : Robert JOASSARD présente les données chiffrées lors de la collecte du 18 octobre. 64 personnes étaient présentes. Il y a eu 59 dons dont 4 nouveaux donateurs.*

** Questionnaire : Un questionnaire élaboré par des étudiants de l'Université de Lyon sera mis en ligne après le 6 décembre sur le site de la Mairie. Vous pouvez également le retirer au secrétariat de Mairie. Il a pour objectif de recueillir l'avis des Fidésiens et de comprendre les besoins en termes d'offres de services et de produits locaux.*

** Remerciements : Madame le Maire précise que nous avons reçu les remerciements de la famille DURBEC GARRIDO suite au décès de la maman de Yolande et d'Emmanuelle et Pierre VILLARD à l'occasion de leur mariage.*

** Prochaine réunion de Conseil : Jeudi 9 décembre à 19 h 30.*

La séance est levée à 21 h 35.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 18 novembre 2021,

*Le Maire,
Karine BERGER*

